

Le Petit Beaugeatin

Joyeuses Fêtes
à Beaugeay

Le Maire,
les
Adjoints
et le
Conseil
Municipal
vous
présentent
leurs
meilleurs
voeux
pour
2022



LE PETIT BEAUGEATIN - Janvier 2022

Site Internet : www.beaugeay.fr

MAIRIE

Tél : 05 46 83 30 46

Email : mairie.beaugeay@wanadoo

Permanence du Maire :

Le Mardi de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur RV

Les adjoints : sur rendez-vous.

Ouverture au public :

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00



www.beaugeay.fr



Commune de Beaugeay



Les ÉCOLES

BEAUGEAY - Tél : 05.46.83.24.96 (CE2 - CM1 - CM2)

MOEZE - Tél : 05.46.84.95.28 (PS - MS - GS)

St. FROULT - Tél : 05.46.84.96.72 (CP - CE1 - CE2)

Centre de Loisirs et Garderie - SEJI - Tél : 05.46.83.76.93

Restaurant Scolaire (Mairie de St. FROULT) - Tél : 05.46.84.92.44

DIVERS

Electricité : ENEDIS - Tél : 08 10 33 30 17 (Dépannage)

Téléphone : ORANGE - Tél : 39 01 (Dépannage)

Eau potable : RESE - Tél : 05 46 93 19 19 (dépannage)

Assainissement : SAUR - Tél : 05 81 91 35 02 (Dépannage)

Ordures Ménagères : CARO - (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)

Parc des Fourriers - 17300 ROCHEFORT - Tél : N° vert 0 800 085 247

Déchetterie d'Echillais : Horaires d'ouverture

Été - 1^{er} avril / 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Hiver - 1^{er} octobre / 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

Assistante Sociale - D.T.A.S

28 rue Chanzy 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 46 87 27 57

PAROISSE de SAINT-AGNANT

35 avenue Charles de Gaulle 17620 ST AGNANT

Tél : 06 46 83 38 41

mail : paroisse.stagnant@gmail.com

Numéros d'URGENCE

SAMU : 15

-

POMPIERS : 18

-

GENDARMERIE : 17

SOMMAIRE

2

NUMÉROS ET ADRESSES
UTILILES

3

LE MOT DU MAIRE

4

SÉANCES DU CONSEIL

12

SUIVI DES TRAVAUX

15

INFORMATIONS UTILILES

19

LA PAROLE AUX ENFANTS

23

VOS ASSOCIATIONS

27

ETAT CIVIL

28

AGENDA

LE PETIT BEAUGEATIN

Rédacteur en chef

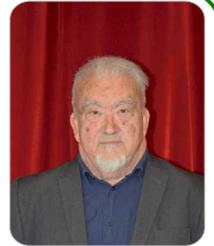
Joël ROSSIGNOL

Équipe de rédaction

ANAÏS COCHON

JULIE MARCON

DAMIEN MOUNIER



Bonjour à toutes et à tous

2021 est terminée, bonjour 2022, et la COVID 19 est toujours là, le port du masque est redevenu obligatoire dans bon nombre de cas, pour Beaugeay, aux abords de l'école dans un rayon de 50 mètres.

Il y a quand même de bonnes nouvelles, les travaux de voirie sont pratiquement terminés. Je sais que vous en avez beaucoup souffert, mais je pense qu'il était nécessaire d'améliorer l'entrée du village et, bien sûr, notre cadre de vie. La mise aux normes PMR des trottoirs était aussi le but de l'opération.

Je souhaitais vous remercier pour votre patience tout au long de ces six mois de travaux, heureusement, l'entreprise a tout fait pour vous gêner le moins possible.

Par contre, j'ai quand même un grief à faire, les trottoirs sont maintenant prévus pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et je constate que certains véhicules continuent d'y stationner malgré nos interventions verbales et les courriers d'avertissement. Comment un fauteuil roulant ou une poussette peuvent y circuler avec une voiture stationnée au milieu ? J'ai donc demandé à la gendarmerie d'intervenir.

C'est avec regret que je me suis résigné à supprimer la soirée des vœux pour la deuxième année consécutive. Vu l'augmentation des cas de COVID dans le département, il n'était pas sérieux d'organiser ce regroupement, d'ailleurs, fortement déconseillé par la préfecture.

Je termine en vous adressant tous mes vœux pour cette nouvelle année, une très bonne santé et beaucoup de réussite pour vous et votre famille.

Bonne lecture à toutes et à tous

J. Rossignol



SEANCES DU CONSEIL

Séance du mardi 5 octobre

FONDS DE CONCOURS 2021 :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT Océan

Vu les articles L.5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5216-5-VI,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions de la loi du 27 février 2002,

Vu les dispositions de la loi du 13 août 2004,

Vu les conditions d'attribution des fonds de concours adoptées par le Conseil de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan par délibération n° 2016-34 du Conseil Communautaire du 25 mars 2017,

Considérant que l'article L.5216-5VI du Code Général des Collectivités Territoriales permet, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le versement de fonds de concours entre une Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Considérant que les conditions d'attribution des fonds de concours 2021 de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan prévoient un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune de Beaugeay à hauteur de 4 671 €,

Considérant que le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés à la majorité simple,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune de Beaugeay a décidé de réaliser des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'annexe Mairie.

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondent à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours :

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
Travaux de mise en accessibilité	14 976,39 €
Total des dépenses HT	14 976,39 €
Subvention État	
Subvention Département	4 492,92 €
Total des recettes	4 492,92 €
Reste à charge de la Commune	10 483,47 €
Plafond à 50 %	5 241,74 €
Plafond maximum	4 671,00 €

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 4 671 €, pour les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'annexe Mairie.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'attribution d'un fonds de concours égal à 4 671 €, dans la limite des plafonds maximums des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan accordés pour 2021, selon le plan de financement énoncé ci-dessus pour les travaux de mise en accessibilité de l'annexe Mairie ;
- De s'engager à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers et convention ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, Monsieur le Maire doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics

de l'eau potable et de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Il a été demandé à l'assemblée de consulter les rapports sur

SEANCES DU CONSEIL



le site internet www.eau17.fr à la rubrique documentation.

Ces rapports contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse en vue des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

Après avoir pris connaissance de ces rapports et après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus au budget concernant le SEJI ne sont pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

1. Section fonctionnement dépenses

Article 65541 (Contribution Fonds Compensation Charges Territoriale) :	+ 14 510 €
Article 61558 (Autres biens immobiliers) :	- 4 510 €
Article 60633 (Fournitures de voirie) :	- 5 000 €
Article 022 (Dépenses imprévues) :	- 5 000 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus au budget concernant la taxe foncière ne sont pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

1. Section fonctionnement, dépenses

Article 63512 (Taxes foncières) :	+ 740 €
Article 658822 (Aides) :	- 740 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus au budget concernant le parking du « bar-épicerie » ne sont pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

1. Section investissement dépenses

Article 2128 (Autres agencements et aménagements terrains) :	+ 10 500 €
Article 2181 (Installation générale, agencement & aménagements divers) :	- 10 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture d'une 2ème ligne mobile au service technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite équiper le service technique d'une seconde ligne mobile.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Allée des Peupliers

Monsieur le Maire informe que certains riverains de l'Allée des peupliers se plaignent que des voitures font demi-tour depuis le début des travaux de la rue de la croix.

Un panneau provisoire « Sans Issue » va être déposé à l'entrée de l'Allée des peupliers jusqu'à la fin des travaux.

La Tour

Madame MARCON Julie informe que certains riverains de «

La Tour » se plaignent de la vitesse excessive des véhicules qui utilisent la déviation. Une demande de ralentisseur a été invoquée.

Le Conseil Municipal reconnaît le problème récurrent sur plusieurs itinéraires de la commune durant les travaux mais n'a pas de solution efficace et demande aux riverains de patienter.

Meute de chiens rue de la touche

Madame MARCON Julie informe le Conseil Municipal que plusieurs riverains se plaignent des aboiements des chiens qui se trouvent dans un chenil rue de la Touche.

Suite à des premières réclamations, Monsieur le Maire s'est entretenu avec le propriétaire.

Le propriétaire du chenil a l'autorisation des services vétérinaires et va mettre en place un système anti-aboiement avant la fin du mois d'octobre 2021.



SEANCES DU CONSEIL

Séance du mardi 25 octobre

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Considérant la liste d'aptitude du centre de gestion de la Charente-Maritime du 1er octobre 2021 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2021 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,
Vu le tableau des effectifs au 5 novembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au tableau des effectifs du personnel communal comme ci-dessous :

TITULAIRE A TEMPS COMPLET

- 1 Adjoint administratif territorial principal 2° classe à 35 H.
- 1 Agent de maîtrise à 35 H. à compter du 1 janvier 2022.
- 1 Adjoint technique territorial principal 1° classe à 35 H jusqu'au 31 décembre 2021.
- 1 Adjoint technique territorial à 35 H.

TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET

- 1 Adjoint administratif territorial principal 2° classe à 16 H. vacant.
- 1 Adjoint technique territorial principal 2° classe à 16 H.

OFFRE DE PRÊT POUR LES TRAVAUX DE LA RD 238 ET DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant :

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le coût des travaux pour l'aménagement de la RD238 et la réhabilitation de l'annexe Mairie nécessitent de recourir à un emprunt de 100 000 €.

Monsieur le Maire présente les différentes offres de financement :

- CREDIT AGRICOLE : 100 000 € sur 15 ans à 0,94 %, échéance Trimestrielle
- CAISSE D'EPAGNE - 50 000 € sur 15 ans à 0,95 %, échéance Trimestrielle
- LA BANQUE POSTALE - 100 000 € sur 15 ans à 0,93 % échéance Trimestrielle
- LA BANQUE POSTALE - 100 000 € sur 15 ans à 0,95 % échéance Annuelle

Le choix se porte sur la proposition de financement Prêt

Taux Fixe établie par la Banque Postale : 115 rue de Sèvres – 75275 PARIS CEDEX 06. Les caractéristiques de la proposition sont les suivantes :

Conditions Financières :

- Montant emprunté : 100 000,00 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe à 0.93 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Echéance constante : 1 787,55 €
- Coût financier : 7 299.50 €
- Frais de dossier : 200 €
- Cotation au 13/10/2021 valable jusqu'au 28 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'intégralité de la délibération ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour l'établissement du contrat de prêt définitif et à le signer.

QUESTIONS DIVERSES

Commission du personnel

La commission du personnel se réunie le mardi 25 octobre 2021 à 18H00

Organisation de la commémoration du 11 novembre 2021

Monsieur le Maire informe son conseil qu'un vin d'honneur

SEANCES DU CONSEIL



sera offert par la municipalité après la commémoration du 11 novembre 2021. Il invite les membres du conseil à venir à la salle des fêtes à 10 h 30 pour la préparation du vin d'honneur et de s'organiser pour la vérification du pass sanitaire. Le conseil municipal répond favorablement.

Association APE :

Mesdames MARCON Julie et VINOT Valérie demandent au Conseil Municipal s'il est possible de faire diffuser sur l'application PANNEAUPOCKET diverses activités concernant leurs associations (Vente de chocolat...) Le Conseil Municipal est favorable à cette demande

Séance du mercredi 15 décembre

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER POUR AJOUTER UNE COMPÉTENCE, AU TITRE DES ACTIVITÉS ACCESSOIRES, RELATIVE À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE ET LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral no 17-1107-DRCITE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux "Activités accessoires", il est proposé d'insérer

l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE

La longueur de voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et ses articles L2334-1 à L2334-23

Considérant :

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

- L'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour.

- La nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et

d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 180 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le linéaire de voirie communale à 11713 mètres linéaires

• Linéaire actuel : 11 533 ml

• Linéaire de voirie à ajouter : 180 ml

Allée des Grand Pré : 145 ml

Impasse des Gran Pré : 35 ml

- autorise le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture en 2021 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement en 2022.



SEANCES DU CONSEIL

DECISION MODIFICATIVE N°02

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus au budget concernant le SIVOS ne sont pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

1 . Section fonctionnement dépenses

Article 65541

(Contrib.Fonds compens.charges territoriales) : + 4 000 €

Article 615221 (Bâtiments Publics) : - 4 000 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus au budget concernant la taxe d'habitation ne sont pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision

modificative suivante :

1 . Section fonctionnement dépenses

Article 63513 (autres impôts locaux) : + 876 €

Article 022 (dépenses imprévues) : - 876 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

Le Conseil Municipal demande à rencontrer Madame PHILIPPE, Présidente du SIVOS, car les réponses apportées concernant les comptes du SIVOS (pourquoi cette DM) ne sont pas claires.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION INSTITUANT LE RIFSEET

Exposé de Mr le Maire :

Une délibération instaurant le nouveau régime indemnitaire des agents à compter du 1er janvier 2018 a été prise par la collectivité le 12 décembre 2017 (RIFSEEP). Cependant, les arrêtés précisant l'application de ce nouveau régime indemnitaire n'intégraient pas tous les cadres d'emploi.

Les Rédacteurs ainsi que les Agents de Maîtrise n'étaient pas inscrits dans cette délibération.

La commission du personnel s'est réunie le Mardi 26 octobre 2021 pour intégrer ces nouveaux cadres d'emploi et d'actualiser le montant du régime indemnitaire.

Une nouvelle délibération est donc nécessaire.

Les modifications sont listées ci-dessous :

MISE EN ŒUVRE DU IFSE : MONTANTS MAXIMA

• Filière administrative

• Catégorie B

- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratif des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Groupe 1 - Responsable de service avec encadrement : 70 % du montant maximal brut annuel soit 12 236 €

Groupe 2 - Responsable de service sans encadrement : 70 % du montant maximal brut annuel soit 11 210,50 €

• Catégorie C

- Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratif des administrations dont le régime indemnitaire est pris en

référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)

Groupe 1 - Secrétaire de Mairie : 70 % du montant maximal brut annuel soit 7 938 €

Groupe 2 - Agent d'exécution : 70 % du montant maximal brut annuel soit 2 700 €

• Filière technique

- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents de maîtrise territoriaux

Cadre d'emploi des des agents de maîtrises

Groupe 1 - Responsable de service avec encadrement : 70 % du montant maximal brut annuel soit 7 938 €

Groupe 2 - Responsable de service sans encadrement : 25 % du montant maximal brut annuel soit 2 700 €

- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints techniques territoriaux

Cadre d'emploi des adjoints techniques

Groupe 1 - Chef d'équipe : 70 % du montant maximal brut annuel soit 7 938 €

Groupe 2 - Agent d'exécution : 25 % du montant maximal brut annuel soit 2 700 €

MISE EN ŒUVRE DU CIA : MONTANTS MAXIMA

• Filière administrative

• Catégorie B

SEANCES DU CONSEIL



- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)

Groupe 1 - Responsable de service avec encadrement : 16 % du montant maximal brut annuel soit 380,80 €

Groupe 2 - Responsable de service sans encadrement : 16 % du montant maximal brut annuel soit 349,60 €

• **Catégorie C**

- Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)

Groupe 1 - Secrétaire de Mairie : 16 % du montant maximal brut annuel soit 201,60 €

Groupe 2 - Agent d'exécution : 16 % du montant maximal brut annuel soit 192,00 €

Filière technique

- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents de maîtrise territoriaux

Cadre d'emploi des agents de maîtrises

Groupe 1 - Responsable de service avec encadrement : 16 % du montant maximal brut annuel soit 201,60 €

Groupe 2 - Responsable de service sans encadrement : 16 % du montant maximal brut annuel soit 192 €

- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'État dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints techniques territoriaux

Cadre d'emploi des adjoints techniques

Groupe 1 - Chef d'équipe : 16 % du montant maximal brut annuel soit 201,60 €

Groupe 2 - Agent d'exécution : 16 % du montant maximal brut annuel soit 192,00 €

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

AVENANT N°1 AU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTT : INSTAURATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30/06/2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la fonction publique territoriale, cette journée est fixée par délibération après avis du comité technique paritaire (CTP).

L'assemblée est amenée à se prononcer sur les nouvelles modalités d'application de ce dispositif au niveau de la collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 7-1

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la délibération du 30 novembre 2001 relative à l'ARTT,

Considérant l'avis du comité technique paritaire en date du

15 décembre 2021

Après consultation du personnel,

Le Maire propose à l'assemblée :

La journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai, le lundi de pentecôte

Ou

- Le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur

Ou

- Autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion d'un jour de congé annuel, heures complémentaires ou supplémentaires pour les agents administratifs ou technique pour l'entretien des locaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide

- D'adopter les modalités ainsi proposées qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires



SEANCES DU CONSEIL

LES RÉGLES RELATIVES AU COMPTE ÉPARGNE TEMPS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le dispositif législatif du CET dans la fonction publique territoriale a été modifié par l'article 37 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, afin de permettre aux agents territoriaux de bénéficier des mêmes possibilités de sortie du CET que les agents de l'État.

Le décret n° 2010-531 du 20 juin 2010 pris en application organise le passage d'un régime géré sous forme de congés à un régime combinant une utilisation en congés avec une indemnisation financière ou en épargne retraite.

L'organe délibérant détermine, après avis du Comité Technique Paritaire, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 15 décembre 2021

Après consultation du personnel,

Le Maire propose à l'assemblée,

- De mettre en place le CET selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010
- D'autoriser l'alimentation du CET par des jours de RTT et de Congés annuels
- Le nombre de jours épargnés sur le CET ne peut pas excéder 60 jours.
- D'adopter le règlement interne du CET

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- De mettre en place le CET selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010
- D'autoriser l'alimentation du CET par des jours de RTT et de Congés annuels
- Le nombre de jours épargnés sur le CET ne peut pas excéder 60 jours.
- D'adopter le règlement interne du CET

QUESTIONS DIVERSES

Présentation des vœux 2022 :

Monsieur le Maire présentera ses vœux à la population le 14 janvier 2022 si la situation sanitaire le permet.

Appel candidature saison estivale 2022 - CARO :

Comme l'année dernière la CARO propose des manifestations pour la saison estivale 2022 : Mercredis Jazz, Rencontres Nomades, Rendez-vous Electro et invite les communes membres de candidater.

Le Conseil Municipal souhaite candidater pour la manifestation Rendez-vous ELECTRO

Demande de subvention de l'ESAB :

Monsieur donne lecture du courrier du Président de l'ESAB qui demande un soutien financier de 500 € qui permettra d'assumer une partie des dépenses d'achat de peinture de traçage des terrains.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et précise que cette subvention sera versée sur l'exercice 2022 sous forme de subvention.

Vaccination mobile SDIS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qui a reçu un mail

provenant du SDIS de Charente-Maritime qui organise, avec leur centre de vaccination mobile, des journées de vaccination sans rendez-vous dans les communes du Département. Les dates sont les suivantes :

- Centre de vaccination de Rochefort, 22 rue Paule Maraux à Rochefort : les 17 et 20 décembre
- La commune de Saint-Agnant : le 9 janvier 2022
- La commune de Soubise : le 10 janvier 2022

Stationnement sur les trottoirs :

Madame ISAAC Annick fait remarquer que des véhicules se garent sur les trottoirs dans la rue de la croix.

Monsieur le Maire rappelle que le stationnement sur les trottoirs est interdit.

Toutes les voitures qui y stationnent sont en infraction et passibles d'une amende.

Rue des Fantonniers « Câbles électriques suspendus » :

Madame ISAAC Annick demande pourquoi dans la rue des fantonniers des câbles électriques sont suspendus.

Monsieur GRIMAULT Wilfried répond que des travaux sont en cours et que cela pouvait encore durer au moins un an mais qu'il n'y avait aucun risque pour la population.



Séance du mercredi 15 décembre

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA PHASE 1 DE LA MISE AUX NORMES DE LA DÉFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie a été arrêté par le Préfet de la Charente Maritime le 17 mars 2017. Il s'applique aux projets de constructions postérieurs à cette date. Pour les bâtiments existants, il constitue une référence sur laquelle il convient de s'appuyer pour aménager le DECI et améliorer la couverture du Risque. La commune doit cependant s'engager dans une démarche lui permettant d'atteindre progressivement les critères du règlement départemental. Le schéma communal de la DECI (basé sur le RDDECI) a été approuvé par le SDIS.

Il rappelle que l'Etat subventionne la défense incendie pour la mise aux normes ou la création de point d'eau au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La fiche financière estimative de ce projet est de 45 098 € HT soit 54 118 € TTC et pourrait se présenter de la manière suivante :

Travaux :	- 45 098 € HT soit 54 118 € TTC		
Subventions :	- DETR 40 % :	18 039,20 €	- CD17 20% : 9 019,60 €
	- Autofinancement :	19 663,13 €	- FCTVA (16.4%) : 7 396,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME POUR LA PHASE 1 DE LA MISE AUX NORMES DE LA DÉFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie a été arrêté par le Préfet de la Charente Maritime le 17 mars 2017. Il s'applique aux projets de constructions postérieurs à cette date. Pour les bâtiments existants, il constitue une référence sur laquelle il convient de s'appuyer pour aménager le DECI et améliorer la couverture du Risque. La commune doit cependant s'engager dans une démarche lui permettant d'atteindre progressivement les critères du règlement départemental. Le schéma communal de la DECI (basé sur le RDDECI) a été approuvé par le SDIS.

Il rappelle que le Département de la Charente Maritime subventionne la défense incendie pour la mise aux normes ou la création de point d'eau au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La fiche financière estimative de ce projet est de 45 098 € HT soit 54 118 € TTC et pourrait se présenter de la manière suivante :

Travaux :	- 45 098 € HT soit 54 118 € TTC		
Subventions :	- DETR 40 % :	18 039,20 €	- CD17 20% : 9 019,60 €
	- Autofinancement :	19 663,13 €	- FCTVA (16.4%) : 7 396,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Charente Maritime.

DÉCISION MODIFICATIVE N°03

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus (Contrib.Fonds compens. charges territoriales : + 2 300 € au budget concernant le SIVOS ne sont pas suffisants, il est Article 022 (dépenses imprévues) : - 2 300 € nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Section fonctionnement dépenses

Article 65541

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GRIMAULT Wilfried propose à l'assemblée de réunir la commission urbanisme pour faire un point sur les futures zones à urbaniser.



SUIVI DES TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DES RUES DE LA CROIX ET DE BEAUREGARD

Les travaux d'aménagement des rues de la Croix et de Beauregard (RD 238) entrepris par le Département de la Charente-Maritime sont pratiquement terminés. Il reste quelques finitions : pose des pavés manquants, marquage au sol des stationnements et des passages piétons, changement d'un tampon d'assainissement.

Ces dernières finitions sont planifiées début janvier. La situation financière n'est pas finalisée par le département, mais le bilan estimatif permet de dégager un gain d'environ 12 % sur les prévisions budgétaires indiquées ci-dessous.

De plus, la part de la CARO devrait augmenter avec le surplus de pluvial, et accentuer la diminution de la part communale.

Les éléments prévisionnels à retenir pour cette opération :

Maître d'ouvrage :	Département de la Charente-Maritime		
Maître d'œuvre :	Département de la Charente-Maritime		
Entreprise :	Eurovia	Coût prévisionnel du dossier :	753 815 €
Délai prévisionnel d'intervention :	6 mois	Participation CARO pour le pluvial :	40 540 €
Début des travaux :	8 juin 2021	Participation de la commune :	182 964 €

SUITE À CES TRAVAUX, DANS UN SOUCI DE SIMPLIFIER ET DE SÉCURISER LA CIRCULATION, LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC L'ACCORD DU DÉPARTEMENT A DÉCIDÉ DE MODIFIER LES RÈGLES DE CIRCULATION AVEC LA MISE EN PLACE DE LA PRIORITÉ À DROITE SUR TOUTE L'AGGLOMÉRATION

Dès la fin des travaux, des panneaux ont été disposés aux différentes entrées de la commune

Rue de Beauregard face à la place de l'Aubertière



Rue de la Croix depuis le mini giratoire



Carrefour rue de Beauregard rue de Gratte Chat



SUIVI DES TRAVAUX



Le coulage des bordures



La préparation des entrées



Pose de l'enrobé sur voirie



Les travaux du parking du commerce



SUIVI DES TRAVAUX

Aménagement de l'annexe de la Mairie

L'aménagement de l'annexe de la Mairie touche à sa fin, il reste l'intervention de l'électricien programmée début janvier, et les peintures dans la foulée, que nous traitons en interne avec le personnel communal.



Contrairement aux travaux de voirie, le coût final sera plus élevé que les prévisions, c'est la conséquence de l'augmentation des prix des matériaux.

À encore, le point sera fait dès la fin des travaux.



Le renforcement des berges

Afin de stabiliser les taillées de marais, dont les cotés s'effondrent dans les canaux qui les bordent, et de permettre aux différents propriétaires de continuer à accéder à leur parcelles de marais mais aussi à chacun d'entre nous d'y pratiquer notre activité de loisir favorite, la commune, avec ses propres moyens, avait entrepris de renforcer ces berges en plantant des pieux, une tranche par an.



En 2018, la communauté d'agglomération prenait la compétence "Eaux", et tout ce qui s'y rapporte, elle devait donc prendre le relais, et avait même racheté les pieux que nous avions en stock.

Il s'avère que depuis rien ne s'est passé. Après plusieurs relances, on nous informe que la compétence ne serait pas de la communauté d'agglomération, mais plutôt du syndicat de

marais qui lui n'a pas les moyens de prendre à sa charge ces travaux onéreux, malgré les subventions auxquelles il peut prétendre.

Une réunion entre les différentes collectivités, le Syndicat des marais de Moëze, la Communauté d'agglomération, le Syndicat Mixte Charente aval et la Commune doit se dérouler fin janvier afin d'y voir plus clair et enfin de déterminer qui seront le maître d'ouvrage et les financeurs.





Article 8 :

**J'achète mes articles de sport d'occasion
= Je donne une seconde vie à une raquette de tennis**

Les Français dépensent en moyenne 253 € par an dans des articles de sport dont le tiers correspond à l'équipement (ballons, raquettes...), suivi de près par le textile.

Si certains sports sont accessibles à toutes les bourses, d'autres peuvent être très onéreux : équitation, ski, golf...

**LES DÉCHETS, UN PROBLÈME ?
NON, QUE DES SOLUTIONS !**



Que ce soit pour des activités régulières ou occasionnelles, il existe des solutions alternatives pour ne pas ruiner son budget.

En magasins ou sur internet, l'offre de matériel d'occasion est florissante :

- Les recycleries sportives qui remettent en état les articles à tout petits prix
- Les boutiques solidaires
- Les ventes de particulier à particulier
- Les campagnes saisonnières de troc des grandes enseignes sportives
- Les plateformes d'achat d'articles d'occasion en ligne

Article 9 :

**Je pose un autocollant STOP PUB sur ma boîte aux lettres
= 0 prospectus papier**

Les quantités d'imprimés non sollicités dans nos boîtes aux lettres représentaient encore près de 800 000 tonnes en France en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 12 kg par habitant sur une année ou à 30 kg par foyer.

Ces papiers, éphémères, finissent généralement rapidement à la poubelle.

Il existe pourtant un moyen simple de limiter leur prolifération invasive !

Qu'appelle-t-on « imprimés non sollicités » ?

Les imprimés non sollicités sont de natures variées et leurs quantités se répartissent ainsi :

- imprimés publicitaires : 89%
- catalogues commerciaux : 5%
- presse des collectivités : 4%
- journaux gratuits d'annonces : 2%.



Pourquoi le STOP PUB ?

En posant un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres, vous interdisez tout dépôt de publicité et autorisez au contraire l'accès de l'information de votre collectivité.

Où se procurer un STOP PUB ?

Cet autocollant est disponible :

- à l'Espace Nature, Place Colbert Rochefort
- à la Communauté d'agglomération, Parc des Fourriers Rochefort
- à l'accueil de votre mairie
- sur simple demande au numéro vert 0 800 085 247
- par e-mail : redevance@agglo-rochefortocean.fr



Article 10 :

Je broie mes branches pour pailler = Je réduis mes arrosages

Le brûlage des déchets verts est interdit (circulaire 18 novembre 2011). Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente (Source: ADEME).



Stop déchetterie !

Le broyat de branches constitue une excellente source de matière carbonée valorisable dans le jardin.

Broyer ses branches à la maison représente une véritable alternative à des déplacements en déchèterie.

Le broyat peut être utilisé :

- en paillage au pied des plantations :
 - o il nourrit et allège les sols
 - o il freine la repousse des herbes
 - o il maintient l'humidité et limite les arrosages
- en apport de matière carbonée essentielle dans le composteur :
 - o il aère et structure le composte
 - o il vient contrebalancer les apports en azote de certains biodéchets
 - o il doit être déposé régulièrement en surface du composteur après chaque vidage de déchets alimentaires, limitant ainsi l'émanation d'odeurs et la présence de moucheron

Comment obtenir du broyat ?

- Par la location ou l'achat d'un broyeur
 - En passant la tondeuse sur des branches de petit diamètre et en récupérant le broyat ainsi obtenu dans le bac de ramassage
- Pour des opérations de broyage ponctuelles ou saisonnières, la location peut s'avérer plus pertinente que l'achat car elle permet l'accès à une gamme de matériel plus performant et sans contrainte d'entretien.

Stockage : Le broyat peut se stocker et se conserver longtemps dans un silo acheté dans le commerce ou fait maison (à l'aide de palettes par exemple). Il constitue une réserve mobilisable toute l'année pour le paillage ou le compostage.

Article 11 :

Je fais réparer mes objets cassés = Je lutte contre l'obsolescence programmée

Meubles, ordinateur, machine à laver... Nous sommes trop souvent tentés de nous en débarrasser dès qu'ils ne fonctionnent plus. Seulement 38 % des Français font régulièrement réparer leurs appareils électriques quand ils tombent en panne. Et pourtant, il existe une multitude de solutions pour faire réparer nos objets en panne ou cassés, et lutter ainsi contre l'obsolescence programmée des appareils...

Faire appel à un professionnel

Qu'il s'agisse de grosses entreprises ou d'indépendants, le secteur de la réparation compte en France 85 000 entreprises, selon l'ADEME.

Voici quelques pistes :

- Le réseau STAR : localisation d'un professionnel au plus près de chez vous
- Le site france-sav.fr : recensement des stations ou centres techniques indépendants où faire réparer ses appareils électroniques ou ménagers
- Le Réseau Envie : service de réparation des appareils électroménagers qui récupère les appareils auprès des collectivités, des particuliers ou des revendeurs. Une fois sélectionnés, les appareils seront réparés et nettoyés par des salariés, soumis à un contrôle de qualité, puis revendus. Chaque année, ce sont plus de 100 000 appareils qui sont rénovés grâce au réseau, ce qui permet d'éviter 5 000 tonnes de déchets.
- Le site de la Semaine de la réparation : sur le territoire de la CARO, une 20 aine de réparateurs spécialisés dans de nombreux domaines



Réparer soi-même

Plus simplement, vous pouvez apprendre à réparer vos biens via Internet.

- La plateforme Spareka : mise en ligne des tutoriels pour vous aider à diagnostiquer la panne. Une fois celle-ci



identifiée, la plateforme vous propose de vous envoyer les pièces détachées correspondants à la panne, accompagnées d'un tutoriel vidéo qui expliquera comment réparer l'objet en question. Si vous n'y parvenez pas, les pièces peuvent être retournées à l'entreprise et remboursées.

- sosav.fr : mise à disposition des guides pour apprendre à réparer ses appareils électroniques soi-même
- apreslachat.com : consultation des notices ou des manuels d'utilisation de vos produits et échanger sur un forum d'entraide

Liens vers les sites :

- www.starsav.fr
- www.france-sav.fr
- www.envie.org
- www.semainedelareparation.fr
- www.spareka.fr
- www.sosav.fr
- www.apreslachat.com

Article 12 :

J'emballer mes cadeaux de Noël avec du tissu = 0 plastique / 0 papier

A l'occasion de Noël, il se vend en France plus de 61 millions de jouets et un enfant reçoit en moyenne 8,4 cadeaux. C'est autant d'emballages papier et plastique qui sont utilisés de manière éphémère, puis jetés à la poubelle. L'alternative ? L'emballage en tissu selon la technique du Furoshiki !

Le Furoshiki, qu'est-ce que c'est ?

Le Furoshiki est une technique japonaise de pliage qui consiste à emballer ses cadeaux avec du tissu. Par extension, le terme désigne un carré de tissu permettant d'emballer de façon très esthétique et pratique presque tous types de cadeaux.

Son intérêt ? On peut le fabriquer à partir de tissus de récup' et le réutiliser à volonté.

Où le trouver ?

Pour allier plaisir, efficacité et récup', pas besoin de dépenser pour dénicher votre Furoshiki. Vos placards regorgent de tissus qui pourront servir d'emballage :

- une chute de tissu, un vêtement que vous ne portez plus, un foulard ou bandana, un drap, un torchon, une taie d'oreiller...

Vous pouvez aussi chiner des tissus de seconde main pour fabriquer votre emballage écologique et réutilisable.

Différentes tailles de Furoshiki

De forme carrée voire légèrement rectangulaire, et de différentes tailles, les Furoshiki s'adaptent à toutes les situations et peuvent s'utiliser comme sac à main, cabas, sac à dos, porte-livres, emballage de bouquets de fleurs ou plantes en pot, emballage cadeaux...

- 45 ou 50 cm : idéal pour emballer les petits cadeaux
- 68, 70 ou 75 cm : tailles les plus courantes pour l'emballage cadeaux
- 90 ou 105 cm : pratique pour porter les courses, les bouteilles à offrir, les effets personnels ou bien en sac à main
- 110 ou 130 cm : pour ranger les vêtements au placard
- 75 à 230 cm : pour emballer les couettes, par exemple



Comment faire un Furoshiki ?

Pour fabriquer un Furoshiki c'est très simple. Vous pouvez le réaliser vous-même et choisir des tissus selon vos goûts. Simple impératif : la pièce de tissu doit être carré.

Si vous choisissez un carré dans une chute de tissu de la taille, pensez à faire des petits ourlets, ou le couper aux ciseaux cranteurs.

Faites attention à utiliser des tissus ni trop épais ni trop fins. Trop fins, les emballages seront mous et auront tendance à glisser ou à ne pas se plier correctement. Trop épais, vous aurez du mal à les plier et n'arriverez pas à réaliser les nœuds.

Le principe consiste donc à utiliser un carré d'étoffe comme emballage, grâce à un savant pliage. Nul besoin de couture, de scotch, d'agrafes, de bolducs ou autres : juste des nouages. Diverses techniques permettent de plier et nouer le tissu afin qu'il s'adapte à tous les types d'objets : boîtes, livres, bouteilles, objets ronds... Il y en a de plus simples et de plus élaborées.

Rendez-vous sur internet pour tout savoir sur l'art de plier et de réaliser les nœuds de vos Furoshiki !



L'accueil familial d'une personne âgée ou d'un adulte handicapé

L'accueil familial consiste pour un particulier ou un couple, à accueillir à son domicile et à titre onéreux, une ou plusieurs personnes âgées ou handicapées. Il assure divers services dont l'hébergement et l'entretien, dans la limite de trois personnes.

Si vous êtes intéressé par ce métier à domicile ou si vous cherchez une place disponible en

famille d'accueil, contactez les services du Département au :

Tél : 05 46 31 73 36 ou 05 46 31 73 32 /

Mail : da-esms@charente-maritime.fr

Plus d'informations sur le site : www.charente-maritime.fr

Le plafond à 38 € des tickets restaurants 2021 est prolongé jusqu'au 28 février 2022

Dans les restaurants uniquement, le plafond journalier des tickets-restaurant est maintenu à 38 € jusqu'au 28 février 2022. L'utilisation des titres-restaurant le week-end et les jours fériés y est également possible jusqu'à fin février 2022.

Vous aviez jusqu'au 31 août 2021 pour utiliser vos titres-restaurant datés de 2020. Que pouvez-vous faire des titres 2020 non utilisés ? Une prolongation du plafond jusqu'au 28 février 2022

Le plafond de paiement des titres-restaurant 2021 reste à 38 € par jour (au lieu de 19 €) y compris le week-end et les jours fériés jusqu'au 28 février 2022. Les tickets peuvent également être utilisés pour le « click and collect » ou pour les livraisons de plats vendus par ces établissements. Le dispositif concerne :

- les restaurants traditionnels ;
- les établissements de restauration rapide mobiles ou non ;
- les établissements de self-service ;
- les restaurants dans les hôtels ;
- les brasseries proposant une offre de restauration.

Le plafond reste à 19 € par jour en supermarché ou magasin alimentaire. Dans les commerces alimentaires, les titres-restaurant ne sont pas valables le dimanche et jour férié, sauf si cette indication est bien spécifiée sur le titre-restaurant.

Attention : Vos tickets restaurants 2020 étaient utilisables jusqu'au 31 août 2021. Il est possible d'échanger gratuitement des tickets restaurants de 2020 non utilisés en les rendant à son employeur pour obtenir des titres-restaurant 2021 valables jusqu'à fin février 2022.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14505>



Faux vendeurs de calendriers : comment se protéger ?

Comme toutes les fins d'année, les faux vendeurs de calendriers se présentent à votre domicile en se déclarant éboueurs ou pompiers. Est-ce normal ou est-ce une arnaque ? Quelques conseils pour redoubler de prudence face à ces démarcheurs.

Pour vous prémunir des faux vendeurs qui se réclament de divers organismes (Poste, pompiers, éboueurs, associations caritatives, mairie ou communauté d'agglomération...) et qui cherchent à vendre des calendriers qui n'ont aucun lien avec ces organismes, quelques règles simples :

- ne pas laisser entrer un inconnu à l'intérieur de votre domicile ;
- demander au vendeur sa carte professionnelle ;
- vérifier que le logo officiel de l'institution figure sur le calendrier ;
- ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce genre de démarchage ;
- signaler tout comportement suspect ou insistant en composant le 17 ou le 112.

Attention : Les démarcheurs n'ont pas le droit de vous demander une somme précise. Vous êtes libre de donner le montant qui vous convient.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15335>

LA PAROLE AUX ENFANTS



Connaissons-nous le permis piéton ?

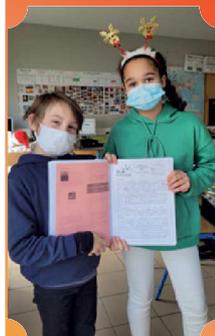
Nous avons passé le permis piéton le 22 octobre dans la salle polyvalente. Nous nous sommes entraînés à l'école. Nous avons appris des panneaux dehors en marchant dans le marais. Nous avons eu une évaluation. On a préparé le permis piéton, pour avoir moins de problèmes (accidents : 8 000 enfants blessés en 2006). Depuis qu'on a passé le permis piéton on est plus vigilant : exemple, on ne marche plus sur la route !!! Enfin terminé !!!



Lilian D. & Antoine C. CM1

La dictée d'Ela

Tous les ans, le 18 octobre toutes les écoles de France inscrites font cette dictée pour aider les personnes (enfants) handicapées par la maladie (leucodystrophies). A la fin de cette dictée nous gagnons un diplôme de remerciement pour nous féliciter d'avoir participé à cette dictée. Plus tard dans l'année on court pour rapporter de l'argent aux hôpitaux, après ils versent cet argent aux familles dont les enfants sont handicapés. Voici la dictée 2021 qui a été écrite par Hervé Le Tellier.



Shéryne et Andy CM2



Espace nature trop génial !!!!



Nous sommes allés en sortie à Espace nature, le mardi 16 novembre. Susie, c'est la dame qui nous a expliqué plein de choses sur les vers de terre. Nous nous asseyons par terre, Susie nous explique comment recycler.

Nous avons beaucoup parlé des lombrics, qui mangent des aliments. Après nous avons fait des activités : comment recycler des objets, des aliments, qu'on met dans le composteur. Puis, nous avons vu des vidéos, comment trier les déchets, savoir les mettre dans des poubelles de verre, de carton, ou de plastique. Nous avons vu des fermes à lombrics, comment ils sont faits, comment ils se reproduisent. Merci à Espace Nature d'avoir financé cette sortie et le transport. Nous avons appris énormément sur la nature et nous avons trouvé cela très intéressant. C'était génial !

Maké C. et Ella A. CM1

Les lombrics sont chics !

Les lombrics (vers de terre) sont importants pour la planète car ils font grandir les plantes (rose, tulipe...). Les lombrics servent à aérer et à enrichir les sols. Pour une ferme à lombric, nous avons besoin de sable, de terre, d'épluchures et de vers de terres. Il faut deux couches de sable, deux couches de terre puis on met les épluchures et on délivre les vers de terres. Nous sommes heureuses de voir des lombrics.

Nous avons appris que les crottes de vers de terre s'appellent des turriculés.

"devinette" : *Quelle est la lecture préférée des lombrics : la poésie en vers...*

Maelle E. et Ambre S. CM1

La nature des arbres

Nous avons appris que dans les arbres il y a de la sève, que la tige de la feuille s'appelle le pétiole, que les petits traits s'appellent les nervures. Le reste de la feuille s'appelle limbe. Les arbres expirent de l'oxygène et inspirent du dioxyde de carbone. A Beaugeay, nous trouvons des chênes et des frênes. Nous aimons travailler sur les arbres parce que nous adorons la nature. Nous vivons grâce aux arbres.



Leina B. Célia D. & Jimmy F. CM1

La mini transat on s'éclate !

La mini transat est une course de bateaux de très longue distance. Les bateaux de la mini transat font 6m 50cm. Puis nous suivons un participant de la mini transat qui s'appelle Felip Moll, il est espagnol il est arrivé 55ème/64 en 30 jours 5h 25min 2s. Il était à 4 jours 3h 23min 59s d'écart avec Hugo Dhallenne le gagnant de la course. Nous avons suivi Felip jusqu'à son arrivée. On a aussi participé à la Mini Transat en virtuel, le logiciel s'appelle Virtual Regatta. Vous pouvez aussi y participer en le téléchargeant sur le play store. Nous pouvons aussi participer à d'autres courses que la mini transat comme : Le vent des globes, Tara Océan et plein d'autres courses.

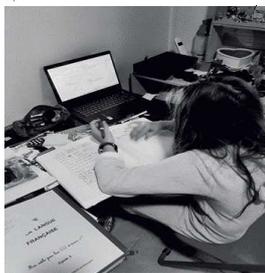


Walid et Vincent CM2

LA PAROLE AUX ENFANTS



La quarantaine



Seule l'école de Beaugeay s'est confinée... L'école à distance s'est passée du 19 au 29 novembre car il y avait des enfants qui avaient la Covid 19 ou qui étaient cas contact. Le 29 novembre 19/26 élèves sont retournés à l'école ! Les autres faisaient école à la maison avec Educartable !!! Maelys a été cas contact familial, donc elle est revenue à l'école le 6 décembre. Elle a fait 7 jours de plus d'école à la maison. Alésia n'est plus à l'école depuis le 3

décembre car elle est cas contact de son père qui a la covid 19 mais pas dans la même maison !!! Depuis le lundi 13 décembre Louis CM2 n'est plus à l'école car il est également cas contact de son père. La maîtresse et Jérémÿ ont également eu la covid 19. L'école à distance, ce n'est pas cool mais c'est calme à notre avis. Mais quand tu es confiné tu ne peux pas aller à ton sport ni jouer avec tes amis dehors. Quel bonheur de retrouver nos amis et notre maîtresse adorée et aussi de sortir !!!!!

Maëlys D. et Mathys B. CM1 & Arthur D et Casey CM2



Du bout des doigts, un spectacle magnifique

Composé par Gabriella Lacono et Grégory Grosjean, le spectacle nous raconte l'histoire de la danse. Il s'agit de contextualiser l'œuvre d'art dans l'époque. Mais certaines personnes n'ont pas trop aimé. Les décors étaient vraiment magnifiques.



Les sièges étaient en velours. L'architecture était magnifique. Il y avait 424 places dans la salle. Le spectacle a été payé par l'association des parents d'élèves.

Merci à Gabriella, Grégori, les accompagnateurs au cameraman et à l'APE qui a payé le spectacle plus le car. Avis : on ne pensait pas qu'il y avait autant de possibilités de mouvements de danse avec les doigts !

Théo et Maxime CM2 & Clément B et Ambre P CM1



Le théâtre du petit chaperon vert à l'école

A l'école, nous avons fait du théâtre sur le thème du petit chaperon vert de Pierre-Henri Cami. Lisez cet article ou le loup vous mangera !

Les élèves de CM2 ont fait du théâtre sur le thème du petit chaperon vert. Ils ont appris par groupes de trois. Du début du premier acte jusqu'à la fin du deuxième

acte. Nous avons joué sur la scène de la salle des fêtes de Beaugeay devant toute la classe. Prêt, feux et action !!! Il était une fois, l'histoire d'une petite fille surnommée le petit chaperon vert. Sa mère donna une galette et un petit pot de beurre. Elle alla chez sa mère-grand et ...

Si vous voulez voir la suite, cherchez dans bibliobus : « Le petit chaperon vert. » Merci d'avoir lu cet article, ATTENTION au loup des bois !

Quentin et Aubane CM2



The Little red riding hood and The Big bad wolf

Avant de commencer avec les marionnettes il a fallu apprendre la prononciation du texte.

Une fois avoir su la bonne prononciation nous avons commencé à les manipuler : comment placer nos doigts, les bouger... Grâce à cette pièce de théâtre nous avons appris quelques phrases.

Notre maîtresse a pensé à ce spectacle et nous l'avons réalisé pour Maria, notre super intervenante d'English !

Nous avons adoré jouer avec les marionnettes, regarder et nous améliorer...juste un inconvénient : assez dures à manipuler !

Maëlie, Lorenzo R & Emma CM2





LA PAROLE AUX ENFANTS

Le projet patinoire



Klévane et Maël CM2

Nous avons fait un cycle de rollers pour aller à la patinoire le 16 décembre il y avait 2 animateurs qui nous ont fait faire des parcours. Jérémy était présent pour prendre de superbes photos. La patinoire se trouve sur la place Colbert de Rochefort. Vous pourrez y aller par tous les temps car elle est couverte. Nous avons beaucoup aimé et nous avons glissé en sécurité !! Merci l'APE pour l'entrée de la patinoire et le SIVOS pour le bus !!!



Le calendrier de Noël



Tous les jours nous ouvrons une case de notre calendrier sur le vidéo projecteur avec des jeux ou des exercices. Puis chaque jour nous changeons de matière et nous explorons plusieurs pays, et nous apprenons différentes traditions de Noël. Quand nous avons bon, nous dessinons un petit sapin. Jusqu'au 17 décembre, nous aurons des surprises. Nous aurons hâte de découvrir la case du lendemain !

Mathis A. et Manon T, CM1 & Valentine et Arthur CM2



La musique



Nous sommes allés au Conservatoire de musique à Rochefort. Nous écoutons du piano à queue et du hautbois. Nous observons du trombone, de la trompette, de la flûte traversière et du saxophone. Cela nous a plu. On a appris les bases de la danse. La danse était dure. Le trompettiste nous a joué plusieurs sons de trompette avec des sourdines (rigolo). Nous remercions Pierre (hautbois) et Carole (piano). Nous remercions la CARO pour avoir financé cette sortie. C'est trop bien ! Le piano était émouvant. *Ezio D. Loïc B. et Otto M. CM1*

Nous avons dansé et écouté de la musique. On a fait de la danse contemporaine, un peu de danse classique et nous avons dansé avec des foulards. Nous avons découvert des instruments de musique, il y avait un piano, une musicienne qui chantait, une flûte traversière, un saxophone, un tuba et une trompette. Lexane et moi avons trouvé cette sortie vraiment géniale car on a bien rigolé en danse et les musiques étaient vraiment magnifiques. *Chloé et Lexane CM2*



Comment faire de la flûte ?



Il faut souffler dans la flûte tout en bouchant les trous et plus on les bouche, plus le son devient grave. Que faisons-nous avec la flûte ? On fait les chants de Noël comme Merry Christmas, ou des chansons, ou des berceuses. Comment est la flûte ? La flûte a 8 trous, le son peut changer, d'un son aigu à un son grave. Avec un bâton on peut nettoyer la flûte. C'est une flûte à bec. C'est très amusant d'en faire en groupe. La flûte sert à se détendre. *Jéyes Malo Lorenzo A CM2*

LA PAROLE AUX ENFANTS



11 novembre 2021



Nous nous sommes rassemblés au monument aux morts pour commémorer nos chers soldats morts pour la France. La première guerre mondiale (14-18), la guerre où il y a eu le plus de morts français. Bien sûr on dépose une gerbe de fleurs pour nos soldats et nous chantons en chœur la marseillaise. Des millions d'hommes sont partis à la guerre pour sauver la France. Plein de familles ont été tristes à cause de leur père ou leur grand frère qui partaient à la guerre. Plein d'animaux ont été maltraités pendant les guerres comme les chevaux, les chiens etc... Pendant les guerres des millions de soldats tombaient à terre tous les jours. Pensons à nos chers soldats qui sont morts pour sauver notre cher pays. Nous avons récité une poésie : Liberté avec la langue des signes. Merci à tous les soldats de la France.

Noa et Antide CM2

Nous racontons notre visite de l'église

Nous sommes allés à l'église de Beaugeay. Nous avons travaillé sur l'église. Nous avons admiré les vitraux. La porte est très belle avec ses décorations. Sa girouette ressemble à un coq indiquant les directions. Les décorations chrétiennes sont magnifiques avec ses sculptures. Les bancs à l'intérieur sont en bois. Elle a un joli clocher. Nous avons adoré la visite. Nous remercions M le maire et Josiane de nous avoir prêté la clef de l'église et à Nadine qui nous a accompagnés.



Loïc F. Louise B. CM1

VOS ASSOCIATIONS



Association des parents d'élèves

Votre Association vous propose son calendrier des animations prévues pour 2022

(sous réserve de conditions sanitaires favorables)

- Tombola de Noël : Rentrée de janvier (tirage au sort et distribution des lots)
- Soirée Jeux de Société / Chandeleur : Samedi 5 février 2022, salle des fêtes de Beaugeay
- Vente de Fleurs (Initiatives) : Les catalogues seront distribués pour les vacances d'hiver (12-28 février), avec une réception des bons de commandes sur la première semaine de reprise.
- Livraison des fleurs : Avril
- Chasse aux œufs (Pâques)
- Vente de saucissons (les bretons ambulants) : Les catalogues seront distribués pour les vacances de printemps (16 avril – 2 mai), la réception des bons de commandes au retour des vacances. La livraison sera effectuée dans les semaines suivantes.
- Fin juin (sondage à venir) les «Olympiades du RPI» comme fête commune de fin d'année



NB : Toutes les opérations de ventes et tombolas sont également disponibles dans votre commerce Les Beaugeatines.



VOS ASSOCIATIONS



TRAIT D'UNION INTERCOMMUNAL

L'année 2021 a vu les activités et la vie associative reprendre, certes timidement, dans ce contexte toujours aussi particulier. Chacun est en manque de rencontres, d'échanges, de partage autour de moments simples et festifs. Quelques animations ont pu se faire : sorties champignons, Balade d'Orientation, le « Relais des'Ans mêlés », sorties Théâtre, « Sport-Vacances » en juillet et à la Toussaint. Bonne ambiance et sourires lors de ces rendez-vous ; ça fait du bien.

Portée par cette constante envie de rassembler les habitants de nos communes autour d'animations bucoliques et sympathiques, de rencontrer les jeunes autour d'activités sportives, éducatives et ludiques, l'association Trait D'Union Intercommunal et ses bénévoles restent mobilisés et enthousiastes et ont ainsi élaboré le programme d'animations de cette nouvelle année.

PROGRAMME 2022

Le mardi 4 janvier 2022
Spectacle Cirque "Parbleu" à Rochefort

Le mardi 25 janvier 2022
Spectacle Théâtre « L'après-midi d'un foehn » au théâtre de la Coupe d'Or de Rochefort

Le mardi 15 mars 2022
Spectacle Théâtre « L'huître qui fume » au théâtre de la Coupe d'Or de Rochefort

Samedi 14 mai et dimanche 15 mai 2022 Journées de la randonnée
Le vendredi 13 mai et le dimanche 15 mai 2022 Spectacle Cirque « Circus I love you » à Rochefort

Le mardi 31 mai 2022
Spectacle Théâtre « Saint-Félix, enquête sur un hameau français » au théâtre de la Coupe d'Or de Rochefort

Du dimanche 19 juin au samedi 25 juin 2022
« Les 6 jours de trottinette » En juillet 2022

Le dimanche 18 septembre 2022
Course des familles « Le relais des'Ans mêlés » à Soubise

On ne peut aller que vers le mieux. Il nous faut donc sortir, participer, rencontrer, revivre tout simplement

N'hésitez pas à venir faire connaissance des bénévoles et des adhérents de Trait d'Union lors de son Assemblée Générale le

**Lundi 24 JANVIER
2022 à 18H30 à la
Maison des
Associations de
SOUBISE.**

L'occasion de découvrir cette association



ACCA de BEAUGEAY *Association Communale de Chasse Agrée*

En Charente-Maritime, chaque Commune est pourvue d'une association communale de chasse agréée. Notre ACCA rassemble 60 chasseresses et chasseurs

Créée en 1969 elle est l'une des plus anciennes associations de la Commune. Nous nous réunissons dans notre local situé derrière la salle des fêtes dans lequel nous sommes ravis d'accueillir tous nos voisins.

Nous chassons à compter du 1^{er} juin le sanglier et le brocard pour limiter les dégâts aux cultures agricoles, puis au cours de l'été et de l'automne, d'autres gibiers deviennent chassables pour voir leur période se clôturer au cours de l'hiver, au plus tard le 31 mars pour le sanglier.

L'ACCA, et la fédération départementale des chasseurs ont des statuts réglementés par la loi. L'ACCA exerce son activité sous le contrôle de la FDC et des services de l'Etat. Nos actions multiples en faveur de la Nature et du territoire sont méconnues. Nous plantons des haies, des jachères, des buissons qui profitent à toute la faune sauvage. Nous restaurons des mares pour que les animaux puissent s'abreuver. Nous régulons les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, nous nettoyons les déchets.

Nous participons activement à la vie de la commune : fêtes et repas annuel, ball-trap, tombola, ... La chasse est le premier réseau associatif de la ruralité française !

Nos opposants agitent le foulard des accidents, mais ils sont infiniment peu nombreux, nous avons moins d'accidents mortels que bien d'autres pratiques : 10 pour la chasse sur 20.000 par an en

France, étant précisé que 90% des victimes sont les chasseurs eux-mêmes.

Alors que 80% des territoires ruraux sont privés, il est difficile de comprendre les revendications des urbains qui voudraient pouvoir bénéficier des efforts et du travail quotidien des ruraux sans y contribuer. Les champs, les bois, les chemins sont entretenus, des taxes foncières sont payées, la Nature n'appartient pas à tout le monde.

Malgré nos actions en faveur de l'intérêt général, largement financées par nos propres cotisations, la société moderne nous rejette de plus en plus. Des injures verbales, des invectives gestuelles, des destructions matérielles, des provocations en réunion, ... Nous subissons des procédures judiciaires, que nous gagnons le plus souvent, nous sommes victimes d'attaques gratuites de la part de médias orientés ou de militants anti-chasse qui veulent voir disparaître notre liberté pourtant acquise à l'occasion de la Révolution Française ! Qu'est-ce qu'être citoyen français aujourd'hui ? Pour nous, il s'agit de préserver les libertés individuelles dans le respect de la nature et des traditions léguées par nos anciens. Celles qui fondent notre identité.

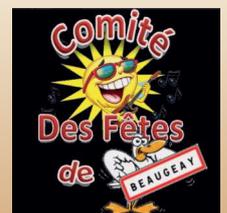
La chasse est une des rares activités qui, encore aujourd'hui, permet à un grand-père de partager et transmettre une pratique à ses enfants et petit-enfants. Quelle autre activité peut s'en prévaloir ?

Vous ne connaissez pas la chasse ? Vous êtes curieux, curieuse et vous voulez vous forger votre propre opinion de manière objective ? ... Venez nous rencontrer, nous vous accueillerons avec joie !

La chasse, c'est des émotions à partager.

Comité des fêtes

Votre Président du Comité des fêtes de Beaugeay, vous informe que l'assemblée générale aura lieu le Samedi 15 janvier 2022 à 11h.
(sous réserve des contraintes sanitaires)





VOS ASSOCIATIONS



L'association présente ses meilleurs vœux à ses adhérents et adhérentes et souhaite une bonne année 2022 aux Beugeatines et Beugeatins

Nous rappelons que l'association propose des cours de différentes catégories : fitness, stretching, renforcement musculaire. Ses cours s'adressent aux hommes comme aux femmes et nous proposons aussi des cours pour les enfants de 3 ans à 15 ans.

Les « ados » peuvent aussi fréquenter les cours adultes avec avis et conseils appropriés de l'animatrice Christine DREANO.

Les inscriptions se font en tout temps, vous souhaitez reprendre une activité de remise ou de maintien en forme Les horaires sont les suivants :



Enfants : 65 € par an

Mardi : Initiation à la Dance sur musiques actuelles – De 3 ans à 15 ans

De 17h30 à 18h15 groupe des enfants nés entre 2015 et 2018 De 18h15 à 19h00 groupe des enfants nés en 2014 ou avant

Adultes : 90 € (1 ou 2 cours) 100 € (3 ou 4 cours) par an

Mardi :

De 19h00 à 20h00 : **Lia**

De 20h00 à 21h00 : **Fitness uniquement les semaines paires (selon le calendrier)**

Mercredi : Renforcement musculaire

De 9h30 à 10h30 : **uniquement les semaines impaires (selon le calendrier)**

Jeudi : Stretching

De 9h30 à 10h30

Sauf vacances scolaires et jours fériés (36 semaines de cours)

Et si le  nous laisse tranquilles

AUTRES ACTIVITÉS PRÉVUES EN 2022

Boum du carnaval : **SAMEDI 5 MARS**
Randonnée SEMI NOCTURNE : **SAMEDI 11 JUIN**
Spectacle des enfants : **VENDREDI 17 JUIN**
Randonnée du matin : **DIMANCHE 2 OCTOBRE**

NOTEZ SUR
VOTRE
AGENDA

Sur le numéro de janvier, nous publions les actes d'état civil de l'année passée, avec l'accord des familles.

ILS SONT NÉS EN 2021

CRASSAT SIMON né le 25 JANVIER 2021 À ROCHEFORT

HOPPENOT NOLAN né le 26 MARS 2021 À ROCHEFORT

LAUGRAUD CLARA née le 12 MAI 2021 À ROCHEFORT

LAUGRAUD ROMÉO né le 12 MAI 2021 À ROCHEFORT

MULBACH JEANNE née le 10 AOÛT 2021 À ROCHEFORT



ILS SE SONT PACSÉS EN 2021

2 PACS SANS AUTORISATION DE DIFFUSION

ILS SE SONT MARIÉS EN 2021

AUCUN MARIAGE EN 2021



ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2021

VENTURY JEAN JACQUES décédé le 26 JANVIER 2021 À LA ROCHELLE

LEPJE JEAN CLAUDE décédé le 27 MAI 2021 À ROCHEFORT

BEAUCHAUD PATRICK décédé le 28 MAI 2021 À BEAUGEAY





DATES A RETENIR

agenda

En fonction des directives sanitaires, certaines manifestations pourront être supprimées

Samedi 15 janvier 2022 à 11 h
**Assemblée générale du
Comité des fêtes de Beaugeay**
Salle des fêtes de Beaugeay

Mardi 25 janvier 2022
Théâtre "L'après midi d'un Foehen"
Proposé par Trait d'union intercommunal
au théâtre de la Coupe d'Or

Dimanche 20 février 2022
Concours de belote
Organisée par le comité des fêtes
Salle des fêtes de Beaugeay

Samedi 26 février 2022
Spectacle comique
Organisée par le l'UNRPA
Salle des fêtes de Beaugeay

Samedi 5 mars 2022
Boom du Carnaval
Organisée par Sports pour Tous
Salle des fêtes de Beaugeay

Mardi 15 mars 2022
Théâtre "L'huître qui fume"
Proposé par Trait d'union intercommunal
au théâtre de la Coupe d'Or

Vendredi 25 mars 2022
Soirée Charentaise
Organisée par le comité des fêtes
Salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 8 mai 2022
Rallye touristique
Organisé par le comité des fêtes

Samedi 14 Dimanche 15 mai 2022
Les journées de la Randonnée
Organisées par Trait d'union intercommunal
Soubise

Mardi 31 mai 2022
**Théâtre "Saint-Félix, enquête
sur un hameau français"**
Proposé par Trait d'union intercommunal
au théâtre de la Coupe d'Or

Samedi 11 juin 2022
Randonnée semi-nocturne
Organisée par Sports pour Tous

Vendredi 17 juin 2022
Spectacle des enfants
Organisée par Sports pour Tous
Salle des fêtes de Beaugeay

Du 19 au 25 juin 2022
Les 6 jours des trottinettes
Proposés par Trait d'union intercommunal
avec étape à Beaugeay le samedi 25 juin

Dimanche 26 juin 2022
Course pédestre
Organisée par la Beaugeaysienne